

13.03.2009 - 08:22 Uhr

## Loi sur le CO2: L'ASTAG s'oppose à de nouvelles taxes sur les carburants

Bern (ots) -

Pour l'Association suisse des transports routiers ASTAG, une taxe CO2 sur les carburants est absolument exclue. Dans sa prise de position sur la révision en cours de la loi sur le CO2, elle a clairement stipulé qu'elle rejette les plans correspondants du Conseil fédéral.

Le transport routier suisse s'acquitte aujourd'hui déjà des redevances et des taxes les plus élevées d'Europe. Il est donc absolument inacceptable qu'une prestation de service indispensable ne pouvant être fournie par aucun autre mode de transport, soit une fois encore renchérie. Particulièrement dans la situation conjoncturelle actuelle, l'introduction d'une telle charge supplémentaire se ferait incontestablement au détriment d'emplois.

Grâce aux progrès techniques ayant permis de réduire massivement les émissions polluantes au cours des dernières années, le trafic utilitaire routier à déjà en grande partie fait ses devoirs en matière de politique de l'environnement. De ce fait, aucune mainmise fiscale supplémentaire ne doit être introduite sous le couvert d'une soi-disant protection de l'environnement.

Une mesure volontaire au lieu de mesures coercitives

Au lieu de cela, la poursuite de la politique climatique suisse dès 2012, après l'expiration du protocole de Kyoto, doit continuer à respecter le principe fondamental de la libre volonté qui a fait ses preuves. La Fondation Centime climatique est un instrument approprié et particulièrement fructueux. C'est en effet surtout grâce à sa contribution à l'objectif de réduction de 12 millions de tonnes de CO2 que la Suisse sera en mesure d'atteindre son objectif de réduction de 20 millions de tonnes. Par contre, des mesures coercitives comme une taxe sur le CO2 ne parviendront pas à atteindre l'objectif, elles ne feront que charger inutilement les entreprises suisses par rapport à la concurrence étrangère. Il convient également de souligner dans le même contexte que la future politique climatique ne doit pas entraîner des restrictions massives ou excessives pour l'économie et la population. Concrètement, l'ASTAG rejette toute mesure qui ne serait pas harmonisée avec l'UE en tant que partenaire commercial majeur. En conclusion, la Suisse doit éviter toute précipitation dans le cadre de la politique climatique.

Contact:

ASTAG Association suisse des transports routiers  
Michael Gehrken  
Weissenbühlweg 3, 3007 Berne  
Tél. 031 370 85 24